

## Délibération n° 2022-10-08\_062

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 octobre 2022

Objet : AVENANT N° 4 A  
LA CONVENTION DE  
MANDAT 2019 AVEC  
SEMELEC 63

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
29 septembre 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 80  
Pouvoir : 5  
Votants : 85

Pour : 84  
Contre : 0 –  
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, ARCHENY Danièle, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, COMBES Didier, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François

**Suppléants ayant pouvoir :**

CAMPEAUX Eric, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIDEL Marc, DOS SANTOS Christophe, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, FERRI André

**Pouvoirs :**

FANJUL José donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, CONSTANTIN François donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, LECHEVALLIER Christine donne procuration à PERCHE Serge, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

**DÉLIBÉRATION**  
**AVENANT n° 4 A LA CONVENTION DE MANDAT 2019**  
**TE 63 / SEMELEC 63**  
Conclue le 8 décembre 2018

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2019 conclue le 8 décembre 2018 entre Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens de l'article L 2511-8 du code de la commande publique.

**Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.3 – Durée de la Convention**

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2019 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président de TE63 à signer cet avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME

## AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MANDAT 2019

Conclu le 8 décembre 2018

**Entre :**

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibérations du Comité Syndical du 26 septembre 2020 et du 8 décembre 2018,

**Et :**

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Modification de l'article 2.1.3 – Durée de la Convention –

Conformément à la décision du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, la convention de mandat 2019 conclue le 8 décembre 2018 **est prorogée au 31 décembre 2022**, d'une part, pour solder les affaires engagées et non soldées au 30 juin 2022 en raison du report de coordinations de travaux et d'autre part, pour permettre le contrôle technique des ouvrages mis en service.

Les autres clauses de la convention de mandat 2019 et ayant fait l'objet des avenants n°1, 2 et 3 respectivement en date du 12 octobre 2019, 29 février 2020 et 31 octobre 2020 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 08 octobre 2022

Le Président de TE63

Sébastien GOUTTEBEL

  


**territoire  
d'énergie**  
PUY-DE-DÔME

Le Directeur Général Délégué  
de SEMELEC 63

Sébastien PICOT

  
**SEMELEC 63**  
36, Rue de Sarliève  
Centre d'Affaire du Zénith  
CS 20004  
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX